

# **D.E.S.S. en santé et sécurité au travail**

## **À qui s'adresse le D.E.S.S. en santé et sécurité au travail?**

Le D.E.S.S. en santé sécurité au travail (SST) est un programme de 2<sup>e</sup> cycle qui s'adresse avant tout aux personnes ayant déjà un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle et une expérience professionnelle dans le domaine (ou dans un domaine connexe), et qui souhaitent bonifier leurs compétences en SST. Le programme est aussi ouvert aux étudiants qui terminent un baccalauréat dans une discipline des sciences de la santé, des sciences appliquées ou des sciences humaines et sociales, et qui veulent se spécialiser en SST.

## **Objectif et structure du D.E.S.S. en santé et sécurité**

Le programme été mis sur pied dans le contexte d'implantation de très importantes lois encadrant la santé et la sécurité dans les années 1980. Depuis, ce contexte nécessite une qualification professionnelle croissante de la part des intervenants du domaine.

L'orientation distinctive du programme est de permettre à l'étudiant d'acquérir des connaissances et des compétences polyvalentes et supérieures pour gérer les divers aspects du domaine de la SST, comparativement à d'autres programmes tels la toxicologie et hygiène industrielle ou l'ergonomie, qui favorisent une spécialisation sectorielle. Cette orientation de formation professionnelle polyvalente et généraliste se reflète dans l'objectif et la structure du programme.

### **L'objectif**

L'objectif du programme est de fournir une formation polyvalente aux professionnels et aux intervenants en SST.

### **La structure**

Le D.E.S.S. en SST comporte 30 crédits de cours, dont 18 sont obligatoires; le reste est optionnel. Les cours obligatoires ont été créés sur mesure pour le programme. Ils s'orientent selon les grands volets de la gestion de la SST : prévention, réparation et financement.

Les cours optionnels sont sélectionnés parmi l'offre de divers programmes de 2<sup>e</sup> cycle offerts à l'Université ou à ses écoles affiliées (HEC et Polytechnique Montréal). Ils fournissant une formation d'appoint en sciences sociales, en sciences de la santé et en ingénierie appliquée à la santé sécurité au travail.

(suite)

## Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au programme de D.E.S.S. en SST, on doit posséder un baccalauréat dans un domaine préparant jusqu'à un certain point à des études avancées en SST : sciences humaines ou sociales, sciences de la santé ou sciences appliquées.

La moyenne cumulative minimale exigée pour les bacheliers est de 2,7/4,3 (ou l'équivalent lorsque le diplôme a été délivré par une autre université). Selon la formation antérieure, certains cours de formation préparatoire peuvent être exigés avant d'accéder au programme régulier du D.E.S.S. en SST, afin d'assurer une mise à niveau des connaissances et de maintenir le niveau avancé des séminaires du programme.

Pour les candidats ayant une expérience substantielle et pertinente en SST, la moyenne cumulative obtenue au 1<sup>er</sup> cycle peut être considérée avec une certaine souplesse, aux fins de l'admission au programme.

Chaque dossier est étudié individuellement par le responsable du programme, Monsieur Pierre Durand, professeur titulaire.

La candidature au D.E.S.S. en STT doit être accompagnée d'une [lettre de justification](#) et de 2 [lettres de recommandation](#).

## Perspectives de carrière

Le D.E.S.S. en SST de l'École des relations industrielles jouit maintenant d'une excellente réputation sur le marché du travail. Depuis plusieurs années, celui-ci est très dynamique dans le domaine de la santé et de la sécurité du travail. Cette situation favorable pour l'emploi de diplômés en SST a été favorisée par l'adoption et l'implantation de très importantes lois dans le domaine au cours des années 1980.

En conséquence, le D.E.S.S. en SST prépare bien les étudiants à occuper des postes de coordonnateur en SST et aussi de conseiller en SST qui existent dans la plupart des grandes entreprises et dans un nombre croissant de moyennes entreprises au Québec. Plusieurs postes sont aussi présents au sein d'autres organismes actifs dans le domaine, tels que la Commission de la santé et de la sécurité du travail, les associations sectorielles paritaires, et les associations patronales et syndicales, qui offrent aussi des services spécialisés dans le domaine.